

**SITUATION COVID 19/CONFINEMENT (À LIRE ATTENTIVEMENT)
ANNÉE 2021-22**

En cas de reconfinement , les solutions suivantes seront offertes et chaque partie , une fois l'inscription signée , s'engagera à les respecter :

- Le shala s'engage à mettre en place des cours ZOOM , sur les horaires de votre ou vos cours référents, afin que vous puissiez continuer votre pratique, mais depuis chez vous.
- concernant les cartes, la validité des cartes en présentiel sera repoussée (vous pourrez racheter des cartes spécial zoom en ligne pour assister aux cours en distanciel)
- si les cours zoom ne sont définitivement pas envisageables pour vous pour une quelconque raison : un rattrapage de cours sera possible lors de la reprise si possible, ou en dernier recours, un remboursement mensuel de votre mois en cours (possible uniquement si vous avez fourni une série de chèques mensuels au préalable, lors de votre inscription et si vous nous en informez dès l'arrêt des cours en présentiel). Le chèque mensuel ne sera alors pas encaissé).

- Merci de bien lire la fiche d'inscription et ceci avant de signer :

- les pré-inscriptions jusqu'au 29/07/21 font foi d'inscription. Elles sont, tout comme les inscriptions à partir du 11/09 (rentrée) un engagement . En aucun cas, elles ne pourront être annulées et faire l'objet d'un remboursement dès l'instant qu'elles auront été remises et signées, sauf pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif : maladie (demande d'un certificat médical) , déménagement , perte d'emploi.